

***La nécessaire protection des marins pêcheurs durant la pandémie de Covid-19 :  
La promotion de la médecine de mer***

**I- Contexte**

Dès la déclaration en Janvier 2020, par l'OMS que la flambée du nouveau coronavirus (Covid-19) constitue une urgence de santé publique internationale (USPPI), les Etats à travers le monde ont commencé à adopter différentes mesures préventives pour contenir la propagation de la maladie, parmi lesquelles la fermeture des frontières aériennes, terrestres, et maritimes, les restrictions de déplacements entre les villes, la distanciation physique et sociale et le confinement.

Cette batterie de mesures nécessaires pour freiner la propagation du virus, a eu un impact considérable sur les différents aspects de la vie sociale, culturelle et économique, au point, selon certains analystes, de compromettre les efforts déployés pour la réalisation des ODD, notamment, la réduction de la pauvreté, l'éradication de la famine et de la malnutrition et la création d'emplois.

Le secteur de la pêche maritime, en tant qu'activité économique, a reçu de plein fouet les répercussions des mesures prises pour endiguer la pandémie Covid19, sur tous les maillons de sa chaîne de valeur, qu'il s'agisse de production, de transformation, de logistique ou de commercialisation.

Pour les pays de la région COMHAFAT, le secteur de la pêche qui a des retombées socioéconomiques évidentes sur les économies locales et nationales, en termes de sécurité alimentaire, de création de d'emplois et d'apport en devises, constitue un secteur vital. Cette position est d'autant plus capitale que ce secteur joue un rôle stratégique en tant que contributeur majeur à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en fournissant en particulier des protéines animales.

La pandémie du Covid-19 a confirmé s'il en est besoin, le rôle essentiel de ce secteur comme l'un des premiers maillons importants de la chaîne alimentaire. Au plus fort de la crise sanitaire, le secteur pour répondre aux besoins alimentaires des populations, se devait de maintenir ses activités tout au long de la chaîne de valeur pour assurer sa mission de fournisseur de nourriture, indispensable à la population.

Dans ce contexte, les pêcheurs professionnels, avec les autres travailleurs de la chaîne de valeur, se sont trouvés au centre d'une équation difficile à résoudre : Comment assurer à la fois, leur rôle clé de

récolte des produits de la mer et d'acheminement vers les ports de destination, et préserver leur sécurité personnelle, leur santé dans les conditions particulières de leur travail, qui intervient dans un espace restreint favorable aux contaminations.

Certes, cette crise sanitaire liée au Covid-19 n'est qu'un nouvel épisode de la longue histoire des relations des épidémies et de l'activité maritime. L'histoire de la médecine maritime, c'est l'histoire de l'hygiène, de la prévention et des quarantaines. La particularité de la crise actuelle est qu'elle a été soudaine, générale et universelle.

Comment les pays de la région ont-ils concilié entre cette double exigence : protéger la santé des pêcheurs sur leurs lieux de travail -particulièrement sur le navire- et éviter par la même occasion, la contamination des clients et des sous-traitants et répondre aux besoins alimentaires en produits halieutiques des populations ?

En théorie, les activités de pêche doivent intervenir dans un milieu où les travailleurs sont protégés contre le risque du Covid-19, avec une mise en œuvre des mesures de prévention des infections, des bonnes pratiques d'hygiène et en facilitant l'application des mesures préconisées par les autorités de santé publique afin de limiter la propagation du virus.

- Comment les dispositions visant à réduire au minimum les risques de contagion en milieu de travail ont-elles été appliquées ?
- Que prévoient les normes internationales du travail pour la préservation des conditions de travail décentes dans les contextes de crise ?
- Quels sont les droits des gens de mer en matière de santé et de sécurité pendant la pandémie ?
- Quelles sont les stratégies adoptées ou à mettre en œuvre dans la région COMHAFAT pour favoriser la reprise, protéger l'emploi et promouvoir le travail décent et inclusif des marins pêcheurs ?

C'est à ces questions et à bien d'autres liées aux conditions de travail de cette catégorie particulière de professionnels, que la COMHAFAT essaiera de répondre dans le cadre de ce débat organisé sous forme de webinaire.

A cet effet,

- Nous tenterons au préalable, d'appréhender **la situation du secteur** de la pêche maritime dans les différents Etats de la région dans le contexte de cette pandémie ;
- Nous analyserons ensuite, par segment de pêche, **la condition des marins pêcheurs** confrontés à la nécessité de travailler pour satisfaire les besoins alimentaires ou le cas échéant celle de ceux qui ont été contraints à un chômage technique ;

- Par ailleurs, pour une meilleure prise en compte des conditions de travail des marins pêcheurs, nous ferons un rappel de la **législation internationale** et les différentes directives des organisations internationales pertinentes (OMS, OIT, FAO) ;
- Nous nous attacherons ensuite à définir les **actions préconisées** pour garantir une activité de pêche sûre et saine, à même de contenir la pandémie et de préserver la santé du marin-pêcheur ;
- Enfin, nous proposerons quelques **pistes d'amélioration des conditions de travail** de cette catégorie particulière de travailleurs.

## II- **Projet de Programme**

### **Ouverture de la conférence**

Discours d'ouverture de son **Excellence Monsieur Moussa Dosso, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques, Président en Exercice de la COMHAFAT, République de Côte d'Ivoire**

Introduction de la conférence par **Dr Amadou Tall, modérateur**

- **Section 1 : la situation du secteur de la pêche maritime dans les Etats membres dans le contexte du Covid-19**
  - *L'impact du Covid-19 dans le secteur des ressources halieutiques, - Mr Med Seisay (UA-BIRA)*
  - *Revue générale de l'impact de la pandémie sur le secteur halieutique dans les Etats membres, - Dr Moustapha Kebe, Consultant*
  - *Mesures préventives prises face au COVID19 dans le secteur de la pêche maritime, cas du Maroc - Mr Ahmed EL KOUHEN, Directeur au Dpt Pêche Maritime*
  
- **Section 2 : La condition des marins pêcheurs confrontés au risque de contamination par le Covid-19**
  - *Les marins pêcheurs, entre la nécessité de remplir leur rôle de pourvoyeurs de denrées alimentaires et les risques liés à leurs conditions de travail, - Mr Abdennaji Laamrich (COMHAFAT)*
  - *Le cas de la pêche industrielle : - Mr Kim Vice-président de l'Organisation mondiale des thoniers senneurs (Ghana)*
  - *Le cas de la pêche côtière et/ou artisanale : - Mr Gaoussou, Président de la CAOPA*
  - *Le cas des femmes Mme Mourabiti Imane Experte Genre  
Mme Christine Amy Dago, - Présidente du RAFEP*
  - *Le cas de la pêche lointaine : Les conditions de travail des marins pêcheurs sur les bateaux communautaires en activité dans les eaux des pays africains, - Mr Alexander Rodriguez, Secrétaire Exécutif LDAC*
  
- **Section 3 : La nécessaire amélioration des conditions de travail et de vie dans les activités de pêche**
  - *Rappel de la législation internationale, - Pr. Miloud Loukili, Faculté de Droit de Rabat*
  - *La protection des gens de mer et des pêcheurs dans le contexte de la Covid-19 : l'expérience de l'OIT depuis le début de la pandémie, - Mr Wagner, Brandt, OIT*
  - *Changement d'équipage des bateaux de pêche et COVID 19, Pr Koutar Merbouh, Faculté de Droit de Tanger*
  - *Visite médicale des marins pêcheurs dans le contexte du Covid-19, Dr Tarik Ghailan, Président de la société Marocaine de médecine maritime (Tanger)*
  
- **Section 4 : Vers une protection renforcée des marins-pêcheurs, en tant qu'acteurs stratégiques dans la filière pêche**

*Recommandations et conduite à tenir pour la protection des marins à bord des navires de*

*pêche*